



KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



mairie Onze
Paris

Prix 2017 de l'Engagement Solidaire

En partenariat avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement de Paris

Déroulement et procédure de sélection

UMC Social

Union de mutuelles soumise aux dispositions du Livre III du Code de la Mutualité immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN
N°442 373 056 Siège social : 35-37 rue Saint-Sabin 75011 Paris

1. PRÉAMBULE

A l'occasion du mois de l'Economie Sociale et Solidaire en novembre 2017, le Groupe Klesia et l'UMC Social vont décerner un Prix récompensant un projet destiné à améliorer la qualité de vie de publics fragilisés, quel que soit leur âge ou la cause de cette fragilité.

La Mairie du 11^{ème} arrondissement de Paris renouvelle également son engagement et décernera un Prix spécial à un projet porté par un acteur local.

2. Sur quel thème devront porter les projets ?

Particulièrement sensibles à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité, les projets porteront sur des actions ayant pour objectif d'**intégrer les nouvelles technologies dans la vie quotidienne des publics fragilisés.**

4. Qui peut présenter un projet ?

Peuvent présenter un projet les organismes à but non lucratif : associations, collectifs d'usagers, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sociétés coopératives.

Les structures doivent avoir au moins trois ans d'existence.

Le Prix ne finance pas :

- Les têtes de réseau associatif, les collectivités territoriales ;
- Les structures à finalité politique, confessionnelle ou philosophique ;
- Les expositions et manifestations ponctuelles (festivals, manifestations sportives, conférences, etc) ;
- Les projets personnels.

5. Critères de sélection

Les projets devront s'appuyer sur une analyse du contexte local : besoins et attentes du public, ressources existantes et délimitation territoriale argumentée. Ils ne pourront pas porter sur des dispositifs déployés nationalement. Les projets présentés doivent se réaliser dans les départements du territoire national ou dans les départements d'outre-mer.

Les partenariats noués pour la mise en œuvre du projet sont une preuve de l'inscription du projet dans son environnement.

L'originalité du projet est un critère important du Comité de sélection.

UMC Social

L'implication des candidats dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet est également un axe à privilégier.

Le comité de sélection n'examinera que les projets dont le dossier de candidature sera complet. Il étudiera la faisabilité du projet et l'équilibre du budget (autofinancement, fonds publics, bénévolat valorisé, etc...).

Le prix récompense des projets en cours de réalisation ou encore au stade de l'étude de faisabilité.

6. Modalités de soutien et communication

6.1 Modalités de soutien

Les prix récompensent des initiatives innovantes de lutte contre la fracture numérique portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Un prix principal de 6 000 euros est décerné au porteur d'un projet innovant, et un prix de 4 000 euros récompense un acteur du 11^e arrondissement, dans le cadre du « coup de cœur du 11^e ».

Les organismes primés s'engagent à communiquer sur le soutien reçu du Groupe Klesia, de l'UMC Social et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement. Un rapport d'évaluation opérationnel et budgétaire sera demandé aux porteurs de projets à l'issue de leur mise en œuvre.

6.2 Modalités de communication

L'utilisation du nom et du logo du Groupe KLESIA et de l'UMC Social par les candidats est exclusivement permise pour mentionner le soutien du Groupe KLESIA et de l'UMC Social au projet récompensé.

Le Groupe KLESIA et l'UMC Social s'engagent à fournir l'ensemble des éléments de communication nécessaire à la mention du partenariat, notamment les logos sous format électronique.

Les candidats autorisent le Groupe KLESIA et l'UMC Social à communiquer sur le soutien apporté au projet, dans ses supports de communication internes et externes habituels ainsi que dans le cadre de sa politique de communication.

7. Retrait et remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site internet Klesia : www.klesia.fr ou demandé par courrier, courriel ou téléphone à Madame Valentine De Beaurepaire (01 49 29 49 17).

Le dossier renseigné, accompagné d'un courrier de présentation synthétique du projet (un recto) doit être transmis, à l'UMC Social en priorité par mail à :

secretariatumcsocial@mutuelle-umc.fr

Ou par voie postale à : UMC SOCIAL Prix Solidarité 37 rue Saint Sabin 75011 Paris

**8. Date limite de dépôt des dossiers de candidatures :
11 octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi)**

Les candidats seront informés de la sélection finale uniquement par courrier.